

Commune de NIDERVILLER

Téléphone : 03.87.23.80.02
e-mail : mairie@niderviller.com

ARRÊTÉ n°16/2024

**portant réglementation de la circulation routière durant les travaux de
raccordement d'un branchement électrique au n°4, Rue de la Libération**

VU le code de la route, article R10 à R 11-1, R 44 et R 225 ;
VU la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
VU la loi 82-263 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi 82-213 du 02 mars 1982 ;
VU la demande de la société LORELEC (mandatée par ENEDIS) en date du 02 avril 2024 ;

Considérant que la sécurité routière nécessite temporairement la prescription de mesures particulières durant les travaux de terrassement pour la réalisation d'un branchement électrique au 4, Rue de la Libération.

ARRÊTE

Article 1 :

En raison des travaux de raccordement au réseau électrique prévus au n°4, Rue de la Libération :

- la vitesse sera limitée à 30 km/h à hauteur du chantier ;
- le dépassement de tout véhicule sera interdit ;
- le stationnement sera interdit au droit des travaux ;
- Le chantier empiètera sur la chaussée.

Cette disposition s'appliquera à compter du **lundi 29 avril 2024**, date de démarrage des travaux et ce jusqu'à la fin des travaux.

Article 2 :

L'entreprise LORELEC, représentée par Madame Céline BARANOWSKI exécutant les travaux, est chargée de la mise en place des panneaux de signalisation réglementaires. Elle s'assurera de respecter la réglementation de la sécurité routière dans l'emprise de ces travaux.

Article 3 :

Pendant cette durée, le stationnement sera interdit dans l'emprise de la zone, excepté les voitures d'incendie et/ou les ambulances dans le cadre d'une intervention d'urgence

Article 4 :

Si nécessaire, les services de la Gendarmerie sont autorisés à faire enlever aux frais du propriétaire tout véhicule en stationnement.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- La Brigade de Gendarmerie de Sarrebourg ;
- Mme Céline BARANOWSKI représentant la société LORELEC ;
- Mme Nancy SIMON, Pôle déchets Sarrebourg ;
- Lieutenant Jean-Philippe METZGER, Chef d'Unité Opérationnelle et à M. Damien GUENAIRE Référent Sécurité, ;
- Mme Audrey FROEHLICH – Adjointe au Maire de Niderviller.

Fait à Niderviller, le 03 avril 2024

La Maire,
Marie-Véronique BUSCHEL

